

# les endroits de prostration dans le saint Coran

مواضع سجود التلاوة في القرآن الكريم  
[ français - French - فرنسي ]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid  
الشيخ محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa  
Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب  
تنسيق: موقع IslamHouse.com

2013 - 1434

IslamHouse.com



## les endroits de prostration dans le saint Coran

Quels sont les versets du Coran où on doit se prosterner ?

---

Louanges à Allah

Les endroits de prostration dans le Coran sont au nombre de quinze. Amr ibn As rapporte que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui a fait lire quinze endroits de prostration dans le Coran : trois dans les (sourates) détaillées. et deux dans la sourate du pèlerinage, (entre autres). Hadith rapporté par Abu Dawoud, Ibn Mâdjah, Hakim ainsi que Dâr Qutni et jugé bon par Al-Mundhirî et An-Nawawî. Ces endroits sont :

1. «Ceux qui sont auprès de ton Seigneur (les anges) ne dédaignent pas de L' adorer. Ils Le glorifient et se prosternent devant Lui...» (Coran, 7 : 206)

2. «Et c' est à Allah que se prosternent, bon gré mal gré, tous ceux qui sont dans les cieus et sur la terre, ainsi que leurs ombres, au début et à la fin de la journée.» ( Coran, 13 : 15)

3. «Et c' est devant Allah que se prosterne tout être vivant dans les cieus, et sur la terre; ainsi que les Anges qui ne s' enflent pas d' orgueil...» ( Coran, 16 : 49)

4. «Dis: "Croyez- y ou n' y croyez pas. Ceux à qui la connaissance a été donnée avant cela, lorsqu' on le leur récite, tombent, prosternés, le menton contre terre» (Coran, 17 : 107)

5. «Voilà ceux qu' Allah a comblés de faveurs, parmi les prophètes, parmi les descendants d' Adam, et aussi parmi ceux que Nous avons transportés en compagnie de Noé, et parmi la descendance d' Abraham et d' Israël, et parmi ceux que Nous avons guidés et choisis. Quand les versets du Tout Miséricordieux leur étaient récités, ils tombaient prosternés en pleurant...» (Coran , 19 : 58)

6. «N' as- tu pas vu que c' est devant Allah que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieus et tous ceux qui sont sur la terre,



le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux, ainsi que beaucoup de gens? Il y en a aussi beaucoup qui méritent le châtime<sup>n</sup>t. Et quiconque Allah avilit n' a personne pour l' honorer, car Allah fait ce qu' il veut.» (Coran, 22 : 18)

7. «*ﷻ* vous qui croyez! Inclinez- vous, prosternez- vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien. Peut-être réussirez vous!..» (Coran, 22 : 77)

8. «Et quand on leur dit: "Prosternez- vous devant le Tout Miséricordieux", ils disent: "Qu' est- ce donc que le Tout Miséricordieux? Allons- nous nous prosterner devant ce que tu nous commandes?" - Et cela accroît leur répulsion..» ( Coran, 25 : 60)

9. «Que ne se prosternent- ils devant Allah qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez?» (Coran, 27 : 25)

10. «Seuls croient en Nos versets ceux qui, lorsqu' on les leur rappelle, tombent prosternés et, par des louanges à leur Seigneur, célèbrent Sa gloire et ne s' enflent pas d' orgueil.» (Coran, 32 : 15)

11. «Il (David) dit: "Il a été certes injuste envers toi en demandant de joindre ta brebis à ses brebis". Beaucoup de gens transgressent les droits de leurs associés, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres - cependant ils sont bien rares -. Et David pensa alors que Nous l' avions mis à l' épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit.» (Coran, 38 : 24)

12. «Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez- vous devant Allah qui les a créés, si c' est Lui que vous adorez..» (Coran, 41: 37)

13. «Prosternez- vous donc à Allah et adorez- Le.» (Coran, 53: 62)

14. «et à ne pas se prosterner quand le Coran leur est lu?» (Coran, 84 : 21)



15. «Non! Ne lui obéis pas; mais prosterne- toi et rapproche- toi.» (Coran, 96 : 19)

voir Fiqh As-Sunna 1/186-188

Par ailleurs, dans Tamam al-Minna à la page 269, al-Albânî dit en guise de commentaire : «non ce hadith n'est pas un hadith hassan (bon), Car comportant dans sa chaîne de transmission deux inconnus. Al-Hafiz dit dans At-Talkhîs, après avoir rapporté le point de vue de Al-Moundhirî et An-Nawawî qui soutiennent que le hadith est un bon hadith : Ibn Al-Haqq et Ibn Al-Qatâne considèrent que c'est un hadith faible, parce que comportant dans sa chaîne de transmission deux inconnus à savoir Abd Allah ibn Manine et Al-Harith ibn Sa'îd Al-Atqî. Ibn Makoula quant à lui affirme qu'il n'a que ce hadith sur la question».

C'est pourquoi, At-Tahâwî dit qu'il n'y a pas une deuxième prosternation vers la fin. C'est également le point de vue de Ibn Hazm dans Al Muhalla où il dit : «car ni la tradition du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui), ni la communauté des ulémas, ni Omar ibn Khatâb et moins encore le fils de ce dernier Abd Allah ou Abou Ad-Dardâ ne l'ont soutenu»

Ibn Hazm a par la suite soutenu la légalité des autres prosternations citées dans le livre et affirmé que les dix premières ont fait l'objet d'unanimité de la part des ulémas, notamment At-Tahtâwî dans son livre Charh al-Maânî 1/211. Cependant, il a cité l'endroit de prosternation dans la sourate Foussilat à la place de celui dans la sourate Sâd en appuyant sa thèse par des récits authentiques qui soutiennent que le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) s'est prosterné lorsqu'il lisait chacune des sourates 38, 53, 64 et 96. Ces trois dernières sourates font parties des (sourates) détaillées évoqués dans le hadith suscité et rapporté par Omar.

En somme, le hadith, malgré la faiblesse de sa chaîne de transmission, est considéré par la communauté comme apte à servir de base de travail dans ce domaine. Hormis la deuxième prosternation dans la sourate du pèlerinage qui n'a pas été



confirmé par la Sunna ou par la communauté des ulémas, le contenu de ce hadith a été corroboré par tous les autres hadiths authentiques. Mais la pratique de certains compagnons du Prophète aient peut servir d'argument en faveur de son caractère légal, d'autant plus qu'on ne connaît pas quelqu'un qui les ait contestés.

En résumé, au moment de lire le Coran on doit se prosterner au niveau des quinze endroits cités plus haut.

Allah le sait mieux.